Commune d'HOUDAIN
REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION N° 2026-071 DU 4 JUIN 2026

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE DANS LE CIMETIERE DU MONT.

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin ;

Le Maire de la Commune d'Houdain ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2122-22-16 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-041 du 7 avril 2026 lui confiant délégation, pour la durée de son mandat, de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu la demande du 27 mai 2026 de Madame Valérie BLONDEL, 222 rue du Moulin à 62150 Houdain (Pas-de-Calais), tendant à attribuer une concession dans le Cimetière du Mont ;

DECIDE :

ARTICLE 1er : Il est attribué une concession funéraire, dans le Cimetière du Mont, dans les conditions suivantes :

- Titulaire : Madame Valérie BLONDEL, 222 rue du Moulin à 62150 Houdain (Pas-de-Calais) ;
- Numéro affecté à la concession : 2900 ;
- Localisation géographique de la concession : Secteur L – Allée n° 5 – Caveau n° 57 ;
- Destination de la concession : concession collective pour :
  - Madame Valérie BLONDEL ;
  - Monsieur Christian GREMONT ;
  - Madame Luzivine GREMONT ;
  - Madame Justine GREMONT épouse DUNET ;
  - Monsieur Rémy TISON ;
  - Monsieur Romain BLONDEL.
- Aménagement de la concession : Caveau 2 places ;
- Durée de la concession : 10 ans à compter du 27 mai 2026 et expirant le 26 mai 2036 ;
- Tarif de la concession : 300,00 € versé dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° B6035741 du 27 mai 2026 ;
- Tarif de la cuve : 1 700,00 € versé dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° B6035741 du 5 mai 2026.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Houdain, le 4 juin 2026

Le Maire,
Steven THIRY.

COMMUNE D'HOUDAIN
Pas-de-Calais

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 062-216204578-20260604-2026_071D-AR